

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES PAYS DE RHONE ET OUVEZE**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

SEANCE DU 08 JUILLET 2010

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

N° 107/2010

L'an deux mil dix, le huit juillet à dix huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à JONQUIERES, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Alain MILON.

PRESENTS : M. Joël SERAFINI, M. Jean-Pierre GRANGET, M. Philippe HECKEL, Mme Magdeleine LEGER, Bédarrides – M. Serge FIDELE, Mme Marie-Christine REYNAUD, M. Jean AZEMA représentant M. Oswald LEBouc, Caderousse – M. Jean-Pierre BOISSON, M. Paul JEUNE, M. Frédéric NICOLET, Châteauneuf du Pape – M. Alain ROCHEBONNE, M. Serge MOURGUES représentant Mme Andrée MILHAUD, M. Jean-Pierre FENOUIL, Mme Nathalie REYNAUD, Courthézon – M. Louis BISCARRAT, M. Jean-Claude AILLOT, M. André PEREZ – Mme Claudine MAFFRE représentant Mme Annie CHRETIEN, Jonquières – M. Thierry LAGNEAU, Mme Sylviane FERRARO, M. Serge SOLER, Mme Nathalie NAUDIN représentant M. Gérard GERENT, Mme Emmanuelle ROCA représentant M. Pascal DUPUY, M. Jean-François LAPORTE, Sorgues

EXCUSES NON REPRESENTES : M. Stéphane GARCIA, M. Jacques GRAU, Sorgues

Secrétaire de Séance : M. Louis BISCARRAT



**PROGRAMME D'EMPRUNT 2010 – REALISATION DE 3 000 000 € D'EMPRUNTS
D'EURO – Rapporteur : M. Thierry LAGNEAU**

Par délibérations 105/2010 et 106/2010 du 8 juillet 2010, le Conseil de Communauté décide de réaliser des emprunts pour un montant total de 3 000 000 € pour financer un important programme de travaux de voirie et de lutte contre les inondations prévu au budget 2009 et reporté en RAR en 2010 et pour réaliser de nouveaux travaux sur l'année 2010 pour les 6 Communes membres de la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze.

Il convient que le Conseil délibère pour répartir par Commune les emprunts d'un montant total de 3 000 000 € selon la répartition arrêtée (Population DGF, DOB du 1^{er} avril 2010) pour l'enveloppe des travaux de voirie et d'inondations à réaliser par les Communes pour 2010, soit :

Communes	Montant	
Bédarrides	401 557.00 €	13.39%
Caderousse	213 471.00 €	7.12%
Châteauneuf-du-Pape	169 612.00 €	5.65%
Courthézon	422 284.00 €	14.08%
Jonquières	339 690.00 €	11.32%
Sorgues	1 453 386.00 €	48.45%
TOTAL	3 000 000.00 €	100%

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Oui cet exposé,

Vu les délibérations 105/2010 et 106/2010 du 8 juillet 2010,

Après en avoir délibéré,

Décide que les 3 000 000 € d'emprunts réalisés seront répartis de la manière suivante :

Communes	Montant	
Bédarrides	401 557.00 €	13.39%
Caderousse	213 471.00 €	7.12%
Châteauneuf-du-Pape	169 612.00 €	5.65%
Courthézon	422 284.00 €	14.08%
Jonquières	339 690.00 €	11.32%
Sorgues	1 453 386.00 €	48.45%
TOTAL	3 000 000.00 €	100%

Adopté à l'unanimité.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Bédarrides, le 23 juillet 2010

Pour Extrait Conforme,
Le Président,
Alain MILON